

<https://enseignants.se-unsa.org/Enfin-l-indemnite-de-fin-de-contrat-court>



Enfin l'indemnité de fin de contrat court

- Je suis... - Contractuel-le - Mon argent -

Publication date: lundi 8 novembre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le décret définissant les modalités précises de la nouvelle indemnité de fin de contrat est paru en octobre 2020. Elle devait concerner les contrats d'un an maximum signés à partir du 1er janvier 2021 mais elle s'est fait appeler Désirée.

La nouvelle indemnité de fin de contrat court en vigueur pour les contrats signés depuis le 1er janvier 2021 était coincée dans les tuyaux ! En effet, un décret adapte la prime de précarité du privé aux agents contractuels de la Fonction publique. Pourtant il semble qu'aucun agent n'ait perçu cette indemnité au cours du premier semestre de l'année.

Les rectorats ont reçu les détails de la déclinaison de cette prime pour l'Éducation nationale tardivement mais jusqu'à présent il manquait surtout le logiciel comptable permettant de la mettre en paiement. Le SE-Unsa a alerté la direction générale des ressources humaines plusieurs fois et s'est surtout inquiété des conséquences de ce retard de livraison de logiciel.

Des premières indemnités ont commencé à être versées depuis fin septembre dans certaines académies. Ailleurs, des rectorats nous assurent que tout sera opérationnel pour novembre.

Pour rappel, cette indemnité correspond à environ 10 % de la rémunération brute globale cumulée sur un contrat de maximum 1 an.

L'avis du SE-Unsa

Nous accueillons avec soulagement les retours des collègues qui voient enfin leurs droits respectés. Au SE-Unsa nous restons vigilants sur le déploiement complet de cette prime et surtout attentifs à ce qu'aucun agent ne soit oublié rétroactivement.